

CONDITION D'UTILISATION DU BIKE SURF

1 / • **Le professionnel :**

RIDER ZONE, SARL Rolland Pierre, 6 route de Puyvalador, 66 210 Formiguères

2a / • **Le participant est âgé d'au moins 18 ans**

2b / • Le participant est âgé de moins 18 ans devra être accompagné d'une personne majeure (le représentant légal).

Le représentant légal qui est âgé d'au moins 18 ans et certifie être responsable mineur et l'autorise à effectuer le sport BIKE SURF en sa compagnie ou non.

2 / • Le moins de 18 ans doit être accompagné d'un adulte ou de son autorisation.

3 / • **Le participant** (et représentant légal) déclare avoir pris connaissance des conditions d'aptitudes physiques minimales requises, à savoir :

- Savoir nager.
- Acuité visuelle satisfaisante : Les verres correcteurs et lentilles cornéennes sont admis.
- Acuité auditive satisfaisante : prothèses auditives admises.
- Membres supérieurs : La fonction des membres supérieurs à l'activité d'un sport doit être satisfaisante ou intégrité de l'un des membres et appareillage mécanique satisfaisant de l'autre.
- Membres inférieurs : Intégrité des deux membres inférieurs ou intégrité de l'un des membres et appareillage mécanique satisfaisant de l'autre.
- État neuropsychiatrique et vasculaire satisfaisant.
- Ne pas être enceinte et ne pas avoir connaissance d'une grossesse.
- Ne pas être sous l'effet d'alcool, de médicament ou de stupéfiant.

4 / • **Le participant** déclare avoir une santé irréprochable et toutes ses capacités physiques pour une aptitude à l'activité Bike Surf.

5 / • Le professionnel décline toute responsabilité en cas d'accident survenu dont l'origine est une insuffisance d'aptitude physique.

6 / • Le participant s'engage à respecter les consignes données par le professionnel de Rider Zone, et notamment, les limitations de vitesse, les règles de sécurité, de priorité, le sens de navigation et de balisage.

À défaut de respecter les consignes du professionnel de Rider Zone ainsi que des règles de navigation, seul le participant sera responsable de tout dommage.

7 / • **Le participant** (et représentant légal) reconnaît avoir bénéficié d'une formation préalable lui permettant de connaître le fonctionnement du BIKE SURF.2

8 / • Le port du gilet est obligatoire pendant toute la durée de l'activité.

9 / • **Le participant** (et représentant légal) reconnaît avoir loué un BIKE SURF en parfait état.

10 / • Le participant doit naviguer à 200 m de tout autre VNM (véhicule nautique à moteur) ou embarcations.

11 / • **Le participant** (et représentant légal) reconnaît avoir été informé par un professionnel de Rider Zone des conditions locales de navigation et s'engage à les respecter et à rester en zone de vue d'un professionnel de Rider Zone pendant toute l'activité.

12 / • **Le participant** (et représentant légal) reconnaît avoir bénéficié d'une information sur les zones d'évacuation.

13 / • En cas de sinistres matériels causés par le participant, celui-ci (ou le représentant légal) devra prendre en charge les frais de réparation.

14 / • **Le participant** (et représentant légal) a pleinement connaissance qu'il est pénalement et civilement responsable de tout accident qu'il pourrait commettre durant l'activité proposée par l'établissement.

15 / • **Le participant** (et représentant légal) reconnaît avoir été informé que le loueur décline toute responsabilité en cas de perte et/ou de détérioration des effets personnels survenus pendant les activités (appareils photos, téléphones portables, objets de valeurs...)

16 / • J'accepte la diffusion de photo et vidéo qui pourraient être prises de moi pendant les activités de Rider Zone.

Rider Zone (30 juin 2021)